



Embrun le 20 janvier 2010

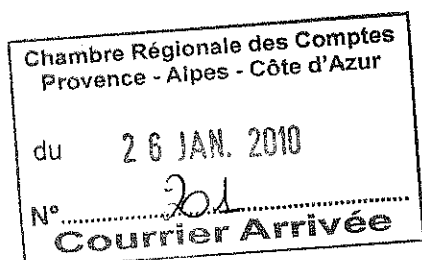
Monsieur Bertrand SCHWERER  
Président de la chambre Régionale des Comptes  
De Provence-Alpes-Côte d'azur  
17 rue de Pomègue  
13008 Marseille

Av. Charles de Gaulle  
B.P. 81  
05202 EMBRUN

tél. 04 92 43 03 22

fax 04 92 43 48 85

secilef@wanadoo.fr



Courier en recommandé et accusé de réception -1A 041 014 9234 4  
Envoi par anticipation par mail

Objet : rapport d'observations provisoires sur l'examen de la SECILEF

Monsieur le Président

Suite à votre rapport d'observations définitives arrêté le 20 novembre 2009 envoyé par vos services le 21 décembre 2009 et reçu en nos bureaux le 22 décembre 2009, je vous écris pour vous exposer les remarques que je souhaite voir accompagner votre rapport d'observations.

Dans votre rapport d'observations définitives au chapitre 2.3 intitulé « les relations financières avec la ville d'Embrun », vous écrivez, au quatrième paragraphe que :

*« De même l'échange intervenu début janvier 2006 à la Porte de Gap à Embrun entre un terrain appartenant à la ville rue Savines, évalué à 58 001€, et un terrain du « Pied de Ville », estimé à 190 500€, s'est finalement conclu sans versement par la ville de la soulte initialement envisagée de 132 499€. Par ailleurs, la ville a prélevé 65 700€ sur son compte courant à la SECILEF »*

La soulte de 132 499€ indiqué sur l'acte de l'échange en 2006 entre la ville et la SECILEF a été, d'un commun accord, payé par le bail emphytéotique du « Bord du Roc » consenti par la mairie en faveur de la SECILEF pour la somme de 66 800€. Le solde de la dette de la commune envers la SAEM a été réduit à 65 699€ ce qui fut pris sur le compte associé correspondant aux dividendes distribués par la SECILEF à ses associés depuis sa création. Ce compte associé correspond aux sommes dévolues à la commune d'Embrun qui n'avait jamais demandé à les encaisser.

Il est à noter que ce compte associé est encore crédité de 9 988.15€ que nous tenons à la disposition de la commune.

Je vous joins également l'avis de notre notaire, Maître Pierre COURT, que nous avons consulté pour acter officiellement ces échanges.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président  
M André DIDIER

Pj : extrait du compte comptable, avis de Maître COURT, notaire à EMBRUN